

Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle tenue le 9 juillet 2024

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du Conseil, le mardi 9 juillet 2024 à 20 h et à laquelle étaient présents les conseillers ; Rémi Faucher, Léo-Paul Thibault, Yves Martin, Marie Dubois, et Lorraine Demers sous la présidence du maire Louis-Georges Simard formant quorum.

Monsieur Gilles Martin, conseiller, est absent.

Madame Caroline Rouillard, technicienne en comptabilité, est également présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

1. Ouverture de la séance

Monsieur Louis-Georges Simard ouvre la séance à 20 h 00

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Caroline Rouillard fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2024
- 4) Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 juin 2024
- 5) Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 juillet 2024
- 6) Suivi aux procès-verbaux

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Aucun point

RESSOURCES HUMAINES

- 7) Nomination de madame Pascale Pelletier Ouellet comme directrice générale, greffière-trésorière adjointe
- 8) ClicSécur

RESSOURCES FINANCIÈRES

- 9) Comptes à payer

RESSOURCES MATÉRIELLES

Aucun point

URBANISME

- 10) Adoption du règlement 2024-06 visant à modifier le règlement de zonage numéro 1991-2 afin d'abroger le 4^e alinéa de l'article 6.5 et ainsi permettre la reconstruction d'un ouvrage, d'un bâtiment ou d'une construction dérogatoire suite à sa démolition volontaire
- 11) Désignation des inspecteurs régionaux et des inspecteurs suppléants

VOIRIE

- 12) Offre de service – PIIRL (PAVL)

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 9 juillet 2024**

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point

HYGIÈNE DU MILIEU

13) Entente pour prise d'eau sur la Cinquième-Grève Ouest

DÉVELOPPEMENT

14) Achat - Radar pédagogique de la municipalité sur routes municipales et du MTQ

LOISIRS

15) Impression – Carte vélo

16) Renouvellement de l'adhésion URLS

DIVERS

17) Dons aux organismes locaux

a. Corporation historique et culturelle de Rivière-Ouelle (CHCRO)

18) Renouvellement de l'adhésion – Association forestière du Bas-Saint-Laurent

19) Correspondance

20) Période de questions

21) Prochaine séance de travail du conseil : 6 août 2024 à 19 h 00

22) Prochain conseil municipal : 13 août 2024 à 20 h 00

23) Levée de la séance

24) Période de questions

25) Levée de l'assemblée

24-07-04

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel quel.

ADOPTÉ

3) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2024

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2024 a été envoyé à tous les membres dans les délais prescrits avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Le maire demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal. Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil.

24-07-05

IL EST PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Thibault, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2024 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

4) Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 juin 2024

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 juin 2024 a été envoyé à tous les membres dans les délais prescrits avant la présente séance ;

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 9 juillet 2024**

EN CONSÉQUENCE, le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Le maire demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal. Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil.

24-07-06

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Faucher, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 juin 2024 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

5) Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 juillet 2024

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024 a été envoyé à tous les membres dans les délais prescrits avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Le maire demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal. Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil.

24-07-07

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Dubois, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

6) Suivi aux procès-verbaux

7) Nomination de madame Pascale Pelletier Ouellet comme directrice générale, greffière-trésorière adjointe

ATTENDU QUE le Conseil désire nommer madame Pascale Pelletier Ouellet au poste de directrice générale, greffière-trésorière adjointe et lui octroyer tous les pouvoirs associés à cette fonction ;

24-07-08

IL EST PROPOSÉ par madame Lorraine Demers, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil procède à la nomination de madame Pascale Pelletier Ouellet au poste de directrice générale, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Rivière-Ouelle ;

QUE madame Pascale Pelletier Ouellet soit autorisée à représenter la Municipalité de Rivière-Ouelle et à signer tous les documents pertinents à ses nouvelles fonctions.

QUE madame Pascale Pelletier Ouellet soit autorisée à signer les chèques de la Municipalité de Rivière-Ouelle.

QUE le Conseil désigne madame Pascale Pelletier Ouellet comme administratrice principale d'AccèsD Affaires.

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 9 juillet 2024**

QUE le Conseil désigne madame Pascale Pelletier Ouellet responsable des services électroniques de la Municipalité.

QUE le Conseil autorise l'émission d'une nouvelle carte de crédit au nom de madame Pascale Pelletier Ouellet en remplacement de celle de madame Nathalie Dubé, avec la même limite de crédit.

ADOPTÉ

8) ClicSécur

24-07-09

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Faucher, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE madame Pascale Pelletier Ouellet, directrice générale et greffière-trésorière adjointe, ainsi que madame Caroline Rouillard, technicienne comptable, de la Municipalité de Rivière-Ouelle soient autorisées :

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec ;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises ;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin ;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration ;
- à consulter le dossier de la municipalité et à agir au nom et pour le compte de la municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que revenu Québec détient au sujet de la municipalité pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

QUE les administrateurs de la Municipalité apposent leur signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus.

ADOPTÉ

9) Comptes à payer

ATTENDU QUE les listes des comptes fournisseurs ont été déposées aux membres du Conseil, préalablement ;

ATTENDU QUE la liste suggérée d'analyse des comptes fournisseurs à payer au 30 juin 2024, portée au grand livre des comptes fournisseurs, concerne le montant total suivant : 147 560,32\$;

ATTENDU QUE les incompressibles payés durant le mois de juin 2024, porté au grand livre des comptes fournisseurs, concerne le montant total suivant : 242 399, 31\$;

24-07-10

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Dubois, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 9 juillet 2024**

QUE le Conseil autorise la directrice générale, greffière-trésorière à effectuer le paiement des dépenses analysées ainsi que leurs écritures comptables correspondant à la liste présentée des comptes fournisseurs à payer au 30 juin 2024 pour la Municipalité.

Cette liste sera déposée comme pièce dans le Registre des documents déposés.

ADOPTÉ

10) Adoption du règlement 2024-06 visant à modifier le règlement de zonage numéro 1991-2 afin d'abroger le 4e alinéa de l'article 6.5 et ainsi permettre la reconstruction d'un ouvrage, d'un bâtiment ou d'une construction dérogatoire suite à sa démolition volontaire

ATTENDU QUE pour modifier le règlement de zonage, la municipalité doit suivre la procédure prévue aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c A-19.1) ;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 13 juin dernier annonçant aux personnes intéressées la possibilité de demander que la disposition du SECOND projet soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter ;

ATTENDU QUE le règlement numéro 2024-06 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter le 13 juin 2024 puisque la municipalité n'a reçu aucune demande valide suite à l'affichage de l'avis public du 13 juin 2024 ;

24-07-11

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE soit adopté le règlement no.2024-06, conformément aux dispositions de l'article 135 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c A-19.1).

QUE le présent règlement entre en vigueur suite à la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Kamouraska.

ADOPTÉ

11) Désignation des inspecteurs régionaux et des inspecteurs suppléants

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle adhère à l'entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement conclue avec la MRC de Kamouraska ;

ATTENDU QUE la responsabilité première de la MRC de Kamouraska dans le cadre de cette entente consiste à fournir le service d'inspection régionale aux municipalités adhérentes ;

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska a récemment embauché monsieur Thibaut Trapé, à titre d'inspecteur régional, afin d'être en mesure d'assumer ses obligations contractuelles envers les municipalités en cette matière ;

ATTENDU QUE monsieur Trapé est susceptible d'intervenir sur le territoire de l'ensemble des 14 municipalités qui adhèrent à ladite entente ;

ATTENDU QU'en conséquence, il y a lieu que les municipalités confirment l'inspecteur régional en bâtiment et en environnement agissant sur leur territoire et désigne également les inspecteurs et inspectrices suppléants(es), dont

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 9 juillet 2024**

l'inspecteur régional nouvellement embauché, monsieur Thibaut Trapé, au sein de l'équipe d'inspection régionale de la MRC de Kamouraska ;

24-07-12

IL EST PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Thibault, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil confirme que madame Janie Roy-Mailloux continuera à agir à titre d'inspectrice régionale en bâtiment et environnement pour la Municipalité de Rivière-Ouelle.

QUE le Conseil municipal de Rivière-Ouelle désigne également madame Marie-Ève Mainville, messieurs Louis Chouinard et Liam Verville à titre d'inspecteurs adjoints, et ce jusqu'au 30 septembre 2024.

ADOPTÉ

12) Offre de service – PIIRL (PAVL)

ATTENDU QUE dans le cadre du PIIRL, certains travaux ont été retenus pour l'année 2025 ;

ATTENDU QUE ces travaux incluent le remplacement d'un ponceau sur le chemin du Sud-de-la-Rivière requérant des plans et devis préparés par un ingénieur ;

ATTENDU QU'une demande d'aide financière doit être complétée rapidement pour les travaux projetés en 2025 qui, en plus d'un remplacement d'un ponceau, incluent le scellement des fissures, le rechargement granulaire, le marquage et les panneaux de signalisation ;

ATTENDU QUE Bouchard Service-Conseil nous a fait une offre de 6 120\$ plus taxes pour faire les plans et devis du ponceau, ainsi que pour compléter la demande d'aide financière ;

24-07-13

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Faucher, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil accepte l'offre de Bouchard Service-Conseil de 6 120\$ plus taxes pour effectuer les plans et devis du ponceau et compléter la demande d'aide financière en 2024 avant la date limite pour les travaux retenus dans le cadre du PIIRL pour l'année 2025.

ADOPTÉ

13) Entente pour prise d'eau sur la Cinquième-Grève Ouest

ATTENDU QUE suite à une première entente entre le propriétaire antérieur du lot 4 320 011, la Municipalité a procédé à l'installation d'une borne sèche sur l'étang situé sur ledit lot 4 320 011, dans le but d'avoir accès à un point d'eau pour le service de protection en incendie de la Municipalité ;

ATTENDU QUE le lot 4 320 011 a été transféré à de nouveaux propriétaires ;

ATTENDU QUE la Municipalité, avec l'accord des nouveaux propriétaires, madame Julie Bérubé et monsieur Yves Bérubé, désire assurer la pérennité du point d'eau et de la borne sèche ;

24-07-14

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Dubois, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 9 juillet 2024**

QUE le Conseil autorise le maire à signer une nouvelle entente avec les nouveaux propriétaires qui essentiellement reconduit l'entente existante avec le propriétaire antérieur.

QUE la directrice générale, greffière-trésorière, soit autorisée à faire tout ce qui est requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

14) Achat – Radar pédagogique de la Municipalité sur les routes municipales et du MTQ

ATTENDU QUE la Municipalité s'est vue octroyer une aide financière maximale de 12 278\$ pour l'achat de deux radars pédagogiques dans le cadre du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière – 2024-2025 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de Signalisation Kalitec inc. de 15 254, 27\$ plus taxes pour l'achat de deux radars avec poteau et ancrage pour gazon ;

24-07-15

IL EST PROPOSÉ par madame Lorraine Demers, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité accepte l'offre de Signalisation Kalitec inc..

QUE la portion du coût non couvert par l'aide financière, soit 3 739\$ (15 254,27\$ plus taxes nets de 763\$ moins 12 278\$) soit prise à même le surplus libre.

QUE la directrice générale, greffière-trésorière soit autorisée à faire tout ce qui est requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

15) Impression – Carte vélo

ATTENDU QUE nos cartes vélos sont épuisées ;

ATTENDU QUE la carte vélo doit être corrigée et réimprimée ;

ATTENDU QUE Base 132 a fait une offre de services au montant 691\$ plus taxes pour la correction et réimpression de 1000 cartes vélo ;

24-07-16

IL EST PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Thibault, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil accepte et autorise la dépense de 691\$ plus taxes pour la réimpression de la carte vélo.

QUE la directrice générale, greffière-trésorière soit autorisée à faire tout ce qui est requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 9 juillet 2024**

16) Renouvellement de l'adhésion - URLS

24-07-17

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Martin, conseiller, conseillère et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE Conseil autorise Conseil autorise la dépense de 180 \$ pour l'adhésion à l'Unité régionale de Loisir et de Sport pour l'année 2024-2025.

ADOPTÉ

17) Dons aux organismes locaux - Corporation historique et culturelle de Rivière-Ouelle (CHCRO)

ATTENDU QUE le Conseil a reçu une demande de subvention pour la Corporation historique et culturelle de Rivière-Ouelle pour la restauration des fenêtres et des portes à la petite école ;

ATTENDU QUE la Corporation historique et culturelle de Rivière-Ouelle joue un rôle important dans la gestion de la petite école et comme levier de divers projets de nature historique et culturelle à Rivière-Ouelle ;

24-07-18

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Dubois, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil autorise une subvention pour la restauration des fenêtres et des portes à la Corporation historique et culturelle au montant de 1 680\$.

QUE le Conseil remercie l'implication des membres du conseil d'administration de la Corporation pour leur implication dans la réalisation de la mission de l'organisme.

ADOPTÉ

18) Renouvellement de l'adhésion – Association forestière du Bas-Saint-Laurent

24-07-19

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Martin, conseiller, conseillère et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE Conseil autorise le renouvellement de son adhésion à l'association du Bas-Saint-Laurent pour l'année 2024-2025 au montant de 80\$

ADOPTÉ

19) Correspondance

- MRC de Kamouraska : Premier versement pour programme de soutien pour les projets innovants pour le développement culturel et l'animation du milieu. SLAM
- MRC de Kamouraska : Distribution des sommes provenant des parcs éoliens
- MRC de Kamouraska : Invitation à une journée réflexion en habitation
- FQM : Accueil des enfants à besoins particuliers dans les camps de jours municipaux
- MRC de Kamouraska : Entente intermunicipale relative à la fourniture des services liés à l'application de la réglementation d'urbanisme

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 9 juillet 2024**

- Ministère des Transports et de la Mobilité durable : Aide financière maximale de 12 000\$ pour des travaux d'amélioration des routes de notre municipalité.

20) Période de questions

21) Prochaine séance de travail du conseil : 6 août 2024 à 19 h 00

22) Prochain conseil municipal : 13 août 2024 à 20 h 00

23) Levée de la séance

24-07-20

II EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Faucher, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la séance soit levée à 21 h 39

ADOPTÉ

Louis-Georges Simard
Maire

Caroline Rouillard
Secrétaire de l'assemblée